



COMMUNIQUE DE PRESSE

CYCLISME

ALEJANDRO VALVERDE FAIT APPEL DE LA SUSPENSION INFLIGÉE PAR LE CONI

Lausanne, 19 juin 2009 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a reçu un appel déposé par le coureur cycliste espagnol Alejandro Valverde contre la décision du Tribunal national antidopage du Comité olympique italien (CONI) du 11 mai 2009 lui imposant une suspension de deux ans en raison d'une violation du règlement antidopage de l'UCI.

L'athlète demande au TAS de:

- constater l'incompétence du CONI;
- l'acquitter et de classer cette affaire.

Cette procédure sera conduite conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport et un calendrier de procédure sera établi dès que possible après consultation avec les parties.